

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette  
PARIS

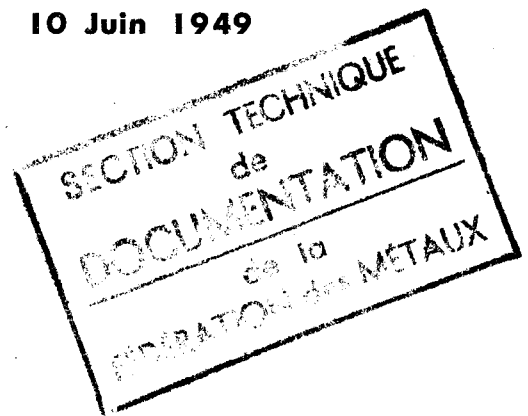
F.S.M.

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 15 — Bi-mensuel



10 Juin 1949



## SOMMAIRE :

Le 13 <sup>e</sup> anniversaire du 8 juin 1936 .....	2	Pour les vacances .....	5
Communiqués du Bureau Confédéral .....	3	Une belle réalisation en faveur des chô- meurs .....	6
Education .....	4	Un nouveau journal .....	6
Les Directions Syndicales et la Jeunesse ..	4		
Aux collecteurs d'Entreprises, Trésoriers des Syndicats, des U. D., des Fédérations Na- tionales .....	5		

# LE 13<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU 8 JUIN 1936

**C'**EST le 8 juin 1936 que, tard dans la nuit, furent signés à la Présidence du Conseil, les accords Matignon.

Pour la première fois, les dirigeants arrogants et « intraitables » de la Confédération Générale du Patronat Français se trouvaient face à face avec les dirigeants de la C.G.T., plus précisément avec Benoît FRACHON, interprète incontesté des masses ouvrières au sein du Bureau Confédéral de cette époque.

Le 8 juin 1936 les travailleurs, dans tout le pays, occupaient les entreprises, leur union était totale, leur combattivité s'affirmait dans ces jours de grève sur le lieu du travail, avec une telle force que Benoît FRACHON put imposer la signature immédiate de ces accords, en dépit des tentatives concertées du Président du Conseil et du grand patronat de gagner du temps et de noyer le poison.

\*\*\*

Les accords Matignon comportaient en particulier :

- 1° l'établissement immédiat de contrats collectifs de travail ;
- 2° la reconnaissance des syndicats et des libertés syndicales ;
- 3° l'augmentation des salaires de 7 à 15 %, ce dernier taux pouvant être dépassé pour les salaires anormalement bas ;
- 4° l'institution des délégués d'atelier ;
- 5° l'assurance qu'aucune sanction ne serait prise pour faits de grève.

Les accords Matignon signés, il fallait légiférer, car d'autres revendications étaient posées par la classe ouvrière : semaine de 40 heures, congés payés.

Ici encore le gouvernement tentait d'ajourner les débats parlementaires en demandant un délai de plusieurs mois.

Les lois furent votées en quelques jours : les travailleurs occupaient les entreprises, ce sont les travailleurs qui, par leur action unie gagnèrent cette deuxième victoire.

Tels sont les enseignements du 8 juin 1936.

\*\*\*

La nature de l'exploitation capitaliste fait que le patronat réactionnaire ne met aucune limite aux abus de son exploitation. 1936 fut l'année où l'accumulation des injustices sociales et des mécontentements ouvriers poussés à leur extrême limite devait éclater.

La classe ouvrière qui de 1921 — date de la première scission provoquée par Jouhaux — à 1935 avait subi tout le poids de la scission et par conséquent de l'autorité patronale et des gouver-

nants réactionnaires, avait enfin regroupé ses forces en imposant l'unité syndicale à ceux qui s'y refusaient et du même coup fait sauter la chappe de plomb de la réaction.

\*\*\*

Ce 13<sup>e</sup> anniversaire du 8 juin 1936 présente à différents points de vue des analogies certaines avec les causes qui impulsèrent les événements de 1936.

En deux années de temps — Mai 1947 à ce jour — avec l'appui des gouvernements réactionnaires de Paris et du gouvernement réactionnaire des Etats-Unis, le grand patronat français a accumulé des mécontentements énormes au sein des masses ouvrières.

Toutes les conquêtes de la libération sont remises en cause, le pouvoir d'achat s'amenuise, le chômage se développe, l'autorité patronale s'affirme avec brutalité contre les droits syndicaux et la paix se trouve menacée par le Pacte Atlantique.

Mais, en dépit des dirigeants scissionnistes de Force Ouvrière qui ont lié leur sort à la politique réactionnaire et anti-nationale des gouvernants et du patronat, la classe ouvrière, à nouveau, rassemble ses forces.

L'unité d'action s'affirme et s'étend de plus en plus dans toutes les industries, chez les travailleurs de l'Etat, les cheminots, les fonctionnaires.

Les mêmes causes provoquent les mêmes effets : juin 1936 est en train de mûrir à nouveau dans l'esprit des masses, mais avec des germes qui ne peuvent manquer de nouveauté.

L'histoire ne se renouvelle jamais de la même façon.

\*\*\*

Les militants de la C.G.T. à tous les échelons ont, dans ces conditions, des tâches décisives à réaliser :

La première de ces tâches c'est d'aider et de propulser l'unité d'action qui, seule, peut mettre un terme à la situation pénible des travailleurs et aux dangers qui menacent les libertés et la paix.

Les questions du moment les plus sensibles sont les problèmes revendicatifs.

Ils constituent le point de rencontre permanent entre tous les travailleurs, sans distinction d'appartenance politique, syndicale ou philosophique.

Le programme revendicatif de la C.G.T. apporte une base excellente de discussion et d'entente.

Nous devons le faire connaître et le défendre en l'adaptant à toutes les situations, ce qui ne veut pas dire que nous devons l'imposer.

L'unité d'action porte en elle les éléments du succès contre la réaction.

**G. MONMOUSSEAU.**

# Communiqués du Bureau Confédéral

1<sup>er</sup> JUIN 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le mercredi 1<sup>er</sup> juin, constate la gravité des attaques menées contre la Sécurité Sociale sur l'instigation des impérialistes américains et des trusts capitalistes, par toutes les forces réactionnaires, menaçant les avantages acquis et les principes essentiels de cette législation.

Il invite ses organisations syndicales, Fédérations, Unions Départementales et Locales, syndicats, les administrateurs de Caisses, le personnel, les assurés sociaux, tous les Français résolus à défendre les réalisations sociales obtenues depuis la Libération, à développer dans l'élargissement de leur union, leur action pour conserver la totalité des avantages acquis et imposer les améliorations indispensables au service des prestations.

Dans cet esprit, le Bureau Confédéral s'élève en particulier contre la circulaire 99 SS du ministère du Travail, exigeant la suppression des Allocations familiales aux familles dont les enfants ne fréquentent pas les écoles avec assez d'assiduité.

L'instruction des enfants à laquelle plus que tout autre, la classe ouvrière est attachée, ne peut être garantie par des mesures coercitives, frappant les budgets familiaux, déjà si durement atteints, mais par la revalorisation des salaires et des mesures sociales en faveur des enfants des travailleurs.

Il dénonce ce faux prétexte, qui n'est invoqué que pour masquer l'atteinte intolérable ainsi portée aux Allocations familiales actuellement servies.

Le Bureau Confédéral appelle tous les administrateurs des Caisses d'Allocations familiales de la C.G.T. à agir au sein des Conseils d'administration et avec l'ensemble des salariés, pour préserver le bénéfice intégral des

actuelles allocations familiales et pour obtenir l'annulation de la circulaire 99 SS du ministère du Travail.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral élève une protestation indignée contre les déplacements d'un certain nombre de fonctionnaires de la police, militants de la C.G.T. sans raison valable, sinon leur appartenance à une organisation syndicale. Il dénonce cette atteinte intolérable au droit syndical.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral proteste énergiquement contre l'arrestation du secrétaire général de l'Union des Syndicats du Cameroun, le camarade Jacques N'Gom, incarcéré pour outrage à magistrat. Cette arrestation sans fondement constitue une vulgaire brimade contre le mouvement syndical et une atteinte à son exercice.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral, en présence du refus opposé par le ministre du Travail à accorder à la C.G.T., organisation la plus représentative des travailleurs, le poste de délégué titulaire à la Conférence du B.I.T. à Genève, élève la plus vive protestation contre cette nouvelle violation du texte fixant au B.I.T. la représentation des travailleurs.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral salue les jeunes qui ont manifesté samedi à la gare de l'Est pour le retour au collectif à 50 % et les assure de son accord le plus complet.

Il proteste contre les brutalités policières au cours de la manifestation, s'élève contre la condamnation qui frappe 4 jeunes gens et demande pour eux l'amnistie.

8 JUIN 1949

Le Bureau Confédéral réuni le mercredi 8 juin 1949, à quelques jours des assises à Milan du Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale, a examiné l'application des mesures tendant à populariser parmi les travailleurs de France l'importance de cette grande manifestation d'unité syndicale internationale.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral décide de se faire représenter à la manifestation organisée dimanche 12 juin par la municipalité d'Oradour-sur-Glane, ville martyre de la barbarie nazie.

Il appelle tous les travailleurs de la région limousine à participer à cette manifestation.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral proteste énergiquement contre le scandaleux verdict d'acquiescement des trois bourreaux

nazis qui, à Chateaubriant, Bordeaux et Dijon, participèrent à la direction et à l'organisation de l'horrible assassinat des patriotes, résistants français.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral, en présence du développement continu du chômage, recommande aux organisations syndicales de continuer à mettre tout en œuvre pour développer l'action des travailleurs sur la base de la plus large unité :

en agissant auprès des municipalités, Conseils généraux et Préfectures pour obtenir :

- L'inscription de tous les chômeurs,
- La création de fonds de chômage dans toutes les localités où il y a du chômage,
- Et dans l'immédiat, une indemnité de 250 francs par jour, plus 100 francs par personne à charge.

# EDUCATION

Dans le bulletin N° 13, nous demandions aux directions d'Unions Départementales de nous adresser d'urgence le nom et l'adresse du militant qu'elles avaient désigné pour assumer la tâche de responsable à l'éducation.

Jusqu'ici trop peu de directions ont accédé à notre demande ; c'est là une faiblesse qui doit être rapidement corrigée.

En effet, si l'Education est sous la direction collective des directions d'U. D., d'U. L., de Syndicats, il n'en reste pas moins que pour réaliser au maximum, un responsable doit être désigné et doit avoir pour tâche principale le travail de mobilisation de tout le mouvement dans ce domaine.

Que faut-il ? Un militant, membre de la direction élue, un camarade lié aux travailleurs et ayant une connaissance parfaite de leurs désirs, de leurs aspirations, de leurs conditions de vie et de travail et ayant aussi l'expérience du mouvement syndical et de ses luttes.

Ce camarade peut ne pas posséder tous les éléments théoriques et pédagogiques indispensables à sa responsabilité. Pour l'aider à les acquérir, nous entretiendrons avec lui des rapports suivis, nous verrons même à organiser des écoles d'Educateurs.

## Quelle sera sa tâche ?

Le responsable à l'Education devra être notamment l'organisateur et l'animateur des écoles du soir, des conférences de masse. Il aidera les organisations syndicales à tenir ces écoles et conférences dans les meilleures conditions. Il suivra avec attention les camarades ayant suivi des cours, les conseillera pour l'étude personnelle, complétement indispensable des écoles. Il aura en permanence à intervenir auprès des directions de syndicats, d'U. L. pour que les meilleurs militants suivent des écoles, des cercles d'étude, etc...

\*\*\*

Si nous voulons, dès le mois d'octobre, à la rentrée des vacances, être prêts pour réaliser au maximum, c'est dès maintenant qu'il faut organiser. Et organiser, c'est déjà nommer un responsable à l'Education.

Les U. D. de la Dordogne, de la Haute-Savoie, de l'Aube, de la Lozère, du Loiret, de la Seine-Inférieure, de l'Indre-et-Loire, de la Sarthe, celles des Bouches-du-Rhône, du Nord, de la R. P. ont déjà fait ce travail, comme l'ont fait aussi les U. L. de Brives, de Tulle, de Nice, etc... Qu'attendent les autres U. D. pour en faire de même ?

## Les Directions Syndicales et la Jeunesse

Les Conférences départementales de la Jeunesse et les Journées de Printemps qui se déroulent en cette période, révèlent qu'un trop grand nombre de Directions ne se préoccupent guère de constituer les Sections de jeunes syndiqués et de défendre leurs revendications.

Des exemples ont même été cités de responsables ayant attendu des semaines avant de déposer le cahier de revendications des jeunes de l'entreprise.

Les clubs sportifs sont parfois livrés entièrement au patronat qui s'efforce, sous prétexte de neutralité du sport, d'en faire des organisations paternalistes détournant la jeunesse de l'action indispensable pour pratiquer et s'équiper. Des Comités d'entreprise ont même exigé que le Club quitte la F.S.G.T. pour bénéficier des subventions.

De tels glissements sur les positions patronales ne peuvent aboutir qu'à démoraliser la jeunesse et l'écartier de la classe ouvrière.

Ces erreurs proviennent de Directions qui n'ont pas étudié de façon sérieuse le problème de la jeunesse, lequel n'est pas seulement important pour l'avenir, mais aussi pour le présent.

La Direction de la jeunesse est trop souvent assurée exclusivement par les Commissions Départementales des jeunes et n'est pas considérée comme une partie intégrante du travail de la Section syndicale ou du Syndicat.

Nous attirons l'attention des Directions Fédérales, départementales et des Syndicats sur la nécessité d'organiser l'action des jeunes pour la suppression des abattements d'âge, le collectif de 50 % pour lequel un Comité groupe 52 organisations et la mobilisation des jeunes pour la double indemnité de congé payé.

Ces trois revendications générales et la mobilisation pour envoyer des Délégués au Festival de Budapest doivent permettre, dans cette période de grandes actions unies de toute la jeunesse, sans distinction d'appartenance syndicale, et des divers mouvements de jeunes.

Ces tâches ne peuvent être menées à bien qu'avec l'aide de toutes les Directions syndicales.

\*\*\*

P. S. — Nous signalons que de nouvelles listes de pétition contre la guerre au Viet-Nam viennent de vous être expédiées. Elles doivent circuler de toute urgence dans les entreprises et nous être retournées dès que remplies.

D'autre part, à l'occasion des Journées de Printemps, il conviendrait d'adresser au Président de la République les cartes « la Colombe » de Picasso. Passer vos commandes « Au Congrès Mondial des Partisans de la Paix », 2, rue de l'Élysée, Paris-8<sup>e</sup>.

# Aux Collecteurs d'Entreprises, Trésoriers des Syndicats, des U.D., des Fédérations Nationales

Nous voici dans le dernier mois du deuxième trimestre de 1949. L'examen de la Comptabilité Confédérale démontre que malgré une amélioration certaine, le transfert des cotisations, notamment du montant de la carte confédérale, depuis le travailleur syndiqué qui en acquitte le prix aux syndicats en passant par les Fédérations Nationales, et jusqu'à la C.G.T. est toujours trop lent.

En général, la reprise des cartes s'effectue pendant le dernier mois de l'année qui s'achève et le premier trimestre de celle qui commence. Or, nous voici au sixième mois de 1949, et le nombre des cartes et des timbres payés à la Trésorerie de la C.G.T., s'il est déjà important, ne correspond pas aux constatations faites dans les congrès d'Unions Départementales et de Fédérations Nationales sur l'état des effectifs.

Le Bureau Confédéral insiste, pour que les directions syndicales, à tous les échelons, vérifient si l'acheminement des sommes dûes aux U.D., Fédérations et C.G.T. s'effectue régulièrement. On constate que certains syndicats, dont les effectifs sont fidèles, et la solidité financière indiscutable, ont négligé de régler leurs cotisations depuis décembre 1948. Les trésoriers couvent leur encaisse et retardent autant que possible des paiements dont ils devront s'acquitter par la suite. C'est là une mauvaise méthode qui nuit à l'activité générale des organisations et démontre un manque de régularité envers les adhérents qui paient leurs cotisations, et entendent qu'elles reçoivent leur destination statutaire.

## ET LE RECRUTEMENT ?

Malgré le chômage qui s'accroît, toutes les élections dans les entreprises montrent une augmentation du nombre de votants en faveur de la C.G.T. Les militants sont fiers de communiquer ces résultats au Bureau Confédéral.

C'est bien, mais ce n'est pas assez. Il convient de concrétiser ces victoires par un recrutement intensif de nouveaux membres, et tous les collecteurs, dirigeants de syndicats, trésoriers doivent s'y employer. Encore faut-il que les travailleurs qui veulent adhérer à la C.G.T. puissent le faire facilement. Les cartes et les timbres doivent être mis à leur portée. On cite des cas où les adhésions sont rendues difficiles, sinon impossibles, parce que les non syndiqués ne savent où se trouvent les militants susceptibles de les accueillir.

Dans une localité du bassin minier de l'Est, par exemple, un militant de langue italienne avait recueilli en 1948, 152 adhésions de travailleurs italiens. Il fut licencié par la suite, mais les responsables du syndicat ne se préoccupèrent pas du renouvellement des cartes, et le départ d'un seul militant eut ce résultat qu'aucun de ces immigrés n'était syndiqué en 1949. Une visite d'un délégué du centre permit de redresser cette erreur.

Ceci démontre qu'il ne faut pas attendre que les ouvriers et ouvrières viennent eux-mêmes au siège du syndicat, mais au contraire que c'est le syndicat qui doit aller vers eux, sur le lieu même du travail ou, en cas d'impossibilité, le plus près possible.

## POUR LES VACANCES

Avec l'époque des vacances, chaque année, nos organisations syndicales connaissent une période difficile. Une certaine désorganisation s'installe parce que les adaptations nécessaires n'ont pas été prévues.

Les constatations suivantes ont été faites : ou bien on prétend maintenir sans changement aucun, le train habituel de l'activité et bien souvent l'absence des militants rend absolument formelle cette activité, ou bien on met en sommeil l'organisation.

L'une et l'autre de ces méthodes sont à réviser.

L'objectif à atteindre évidemment c'est de permettre au syndicat, à l'U.L. ou à l'U.D. de franchir les quelques mois d'été sans qu'aucune perturbation ne se fasse sentir dans leur fonctionnement.

Comment y réussir ?

La condition essentielle, qui n'est pas valable seulement pour la période des vacances, c'est d'assurer à la direction de l'organisation, un travail collectif. Tous les camarades ne sont pas en congé en même temps et,

par conséquent, l'absence des uns est compensée par la présence des autres.

Il faut absolument entraîner tous les membres des bureaux, des commissions exécutives, à prendre leur part des tâches qui incombent aux directions syndicales, surtout au moment où un certain nombre de militants prennent quelque repos.

L'organisation méthodique du travail nous évitera de connaître les faiblesses constatées les années écoulées. Elle permettra le fonctionnement régulier de notre mouvement, y compris dans le domaine de la diffusion de la presse syndicale.

Surtout, elle nous mettra à même de faire face à toutes nos obligations, car les mois d'été n'arrêtent pas la lutte sociale qui se fait chaque jour plus aigüe.

Un plan de travail bien conçu, dont nous avons déjà posé les lignes directrices dans un précédent bulletin, nous fournira la base d'une activité soutenue et concrète.

# UNE BELLE RÉALISATION

## EN FAVEUR DES CHOMEURS

L'action permanente de masse des chômeurs pour la défense de leurs revendications devient de plus en plus une des tâches principales de nos Unions Départementales, de nos Unions Locales et de nos Syndicats.

Des résultats importants sont d'ores et déjà obtenus partout où ce travail de rassemblement, d'union et d'action des chômeurs est résolument pris en main par nos organisations.

A titre d'exemple sur les résultats que l'on peut obtenir dans ce domaine, voici ce que vient de réaliser l'Union des Syndicats Confédérés de la Haute-Garonne :

Déjà, grâce à l'action des chômeurs, l'Union Départementale de la Haute-Garonne avait, il y a quelques jours, obtenu :

- 1° La gratuité dans les cantines scolaires et crèches.
- 2° La gratuité dans les bains douches pour les chômeurs et leur famille.
- 3° L'octroi de bons dans les restaurants populaires pour les chômeurs ne touchant pas l'allocation.
- 4° Le paiement de l'allocation toutes les semaines.

L'Union Départementale avait également reçu l'assurance qu'aucune mesure d'expulsion ne serait prise contre les chômeurs, et d'autre part, que les camarades les plus nécessiteux ne pouvant prétendre aux allocations de chômage, seraient employés par roulement une semaine complète.

**Mais voici que ces résultats viennent de s'élargir, grâce à l'unité d'action réalisée avec la C.F.T.C. et le Mouvement Populaire des Familles.**

Des démarches communes, faites auprès du Conseil Municipal de Toulouse, ont permis d'obtenir de celui-ci, dans la séance du 3 juin, à l'unanimité, les revendications suivantes :

- 1° La gratuité pour les enfants de chômeurs dans les colonies de vacances municipales.
- 2° La gratuité de transport des chômeurs pour les opérations de pointage.
- 3° Le dégrèvement d'eau pour les chômeurs, avec des modalités d'applications qui seront examinées par le Conseil.
- 4° Le Conseil Municipal a été unanime pour que soit demandée la révision de l'arrêté

préfectoral du 18 avril 1948, fixant le délai de résidence à 12 mois. Ce délai sera ramené à 6 mois. (L'Union Départementale avait demandé 3 mois).

5° Le Conseil Municipal a été unanime pour demander à ce que l'indemnité journalière soit portée immédiatement à 250 fr. et 100 fr. par personne à charge.

6° Le Conseil Municipal a été unanime pour demander l'assimilation des communes de la banlieue de Toulouse à cette dernière ville, pour la détermination du taux du chômage.

Enfin, le Conseil Municipal a émis un vœu demandant une réforme complète de la loi sur le chômage.

Nous tenons à souligner particulièrement l'importance de l'acceptation par le Conseil Municipal de Toulouse à l'unanimité, de porter dans l'immédiat à 250 francs par jour l'indemnité de chômage, et à 100 frs. l'indemnité par personne à charge.

Ces résultats sont une démonstration de plus de l'efficacité de l'unité d'action et tracent l'orientation que dans ce domaine doivent prendre toutes nos organisations (Unions Départementales, Unions Locales et Syndicats).

## UN NOUVEAU JOURNAL

A la suite de la Conférence des Nord-Africains en France, la commission qui en est issue a édité un premier numéro gratuit du « Travailleur Nord-Africain ». Ce journal doit améliorer nos rapports avec cette masse d'ouvriers. Il est appelé à sortir régulièrement chaque mois.

Le Bureau Confédéral, soucieux des finances de la C.G.T., a décidé de ne faire paraître le deuxième numéro que lorsque les commandes faites par les U.D. et Syndicats seront suffisantes pour assurer sa vie. Ce journal et très attendu par les travailleurs algériens, marocains et tunisiens résidant en France et sa diffusion doit être relativement facile.

Nous insistons auprès des Unions Départementales pour qu'elles passent ou fassent passer rapidement les commandes afin que le journal puisse paraître à la fin de ce mois.

